

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024

PRESENTS : DURAND P., OLIVIER L., DELAMOTTE M., CARO P., DURAND A., DANIEL C., RIOU K.

ABSENT EXCUSE : LAGRENE C. donne procuration à DURAND P.

SECRETAIRE : DELAMOTTE M.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

La population de la Commune de LANDEBIA sera recensée en 2025, du jeudi 16 janvier au samedi 15 février.

- **Coordonnateur** : Afin de préparer l'enquête et d'assister les agents recenseurs, il convient de nommer un coordonnateur titulaire et un adjoint. Le Maire propose de nommer Christian LAGRENE, conseiller municipal, en tant que titulaire et Sophie FOUERE, secrétaire de mairie, en tant qu'adjointe.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

- **Agent recenseur** : Monsieur le Maire présente les deux candidatures reçues et propose de retenir Mme Josette BESNARD et Mr Gilles MICHEL comme agents recenseurs.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Après discussions, le conseil municipal retient les modalités de rémunération suivantes :

- ⇒ Formation du coordonnateur titulaire : remboursement de ses frais de mission
- ⇒ Formation du coordonnateur adjoint : 50 € par formation
- ⇒ Formation des agents recenseurs : 50 € par formation
- ⇒ Montant par logement recensé : 3,50 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

DEMANDE SUBVENTION STRUCTURE DE JEUX SALLE DES FETES

La commune projette de procéder à l'installation d'une structure de jeux aux abords de la salle des fêtes. Le coût prévisionnel est estimé à 32 832,30 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Dalle béton	7 288,00	Contrat de territoire 70 %	22 982,61
Achat + installation	25 544,30	Autofinancement 30 %	9 849,69
TOTAL	32 832,30	TOTAL	32 832,30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et autorise le Maire à solliciter la subvention mentionnée.

RESIDENCE « LES POMMIERS » – VENTE DES LOTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dépôt d'un permis d'aménager modificatif concernant la Résidence « les Pommiers ».

Il convient à présent de se prononcer sur le prix de vente des terrains et il présente une proposition établie par l'agence Monterrain de LANVALLAY (22) :

N° lot	Surface en m²	Prix en euros TTC
1	471	38 000 €
2	463	37 300 €
3	462	37 300 €
4	365	30 300 €
5	365	30 300 €
6	361	30 000 €

Le prix comprend les frais de commercialisation de l'agence Monterrain de 2 500 € HT par lot.

Frais en sus du prix terrain pour l'acquéreur :

- Droits d'enregistrements (frais de notaire) et frais divers :

(Caution dégradation* - Dépôt de pièces - Implantation de la maison par géomètre-expert) : env.10,5 % du prix de vente

**La caution dégradation de 450 euros sera restituée à l'issue de la construction si pas de dégâts constatés durant les travaux.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et une abstention, valide les propositions ci-dessus et rappelle que les acquéreurs devront se conformer au règlement du Permis d'Aménager qui fixe les droits, charges et obligations des acquéreurs de terrain.

ALARME SALLE DES FETES

Le Maire présente le devis reçu de la SARL Télésécurité Loire Bretagne d'ARRADON (56) pour l'installation à la salle des fêtes d'une alarme semblable à celles de l'école et de la mairie, pour un coût HT de 5 831,85 €.

L'abonnement à la télésurveillance est de 28,90 € HT par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis présenté pour l'alarme de la salle des fêtes, pour un coût HT de 5 831,85 € et valide l'abonnement à la télésurveillance pour 28,90 € HT par mois.